

**SEANCE DU 25 MARS 2010**

L'an deux mil dix, le vingt cinq Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian OLIVE, Maire.

Etaient présents : MM OLIVE, PINAULT, MOREAU, Mme LECONTE, M. MONTIGNY, Mme FRANCOIS, M. CHOUIN, Mmes DASSIS, BEAULIEU, MM DURAND, DERRIEN, Mmes LOPEZ, CLEMENT, M. GAMBERT, Mme TESSIER, M. FONTANA, Mmes ORCIL, M. GORRY, LAURENCEAU, MM GOLDFEIL, HEAULE, PINEL.

Monsieur Frédéric DURAND a été nommé secrétaire.

- **PREND ACTE** du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal
- **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 Février 2010
- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2009**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL SERVICE EAU</b>						
Résultats reportés .....				88 447 63		88 447 63
Opérations de l'exercice .....	158 682 57	165 536 62	62 463 93	173 189 24	221 145 75	282 325 86
<b>TOTAUX</b> .....	<b>158 682 57</b>	<b>165 536 62</b>	<b>62 463 93</b>	<b>205 636 87</b>	<b>221 145 75</b>	<b>327 782 62</b>
Résultats de clôture .....		6 854 10		143 193 64		150 047 74
Restes à réaliser .....			140 000 00		140 000 00	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b> .....	<b>158 682 57</b>	<b>165 536 62</b>	<b>202 463 93</b>	<b>205 636 87</b>	<b>361 145 75</b>	<b>327 782 62</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b> .....		<b>6 854 10</b>	<b>3 193 64</b>			<b>10 047 74</b>

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAU 2009**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**- VOTE DU BUDGET EAU 2010**

Monsieur Stéphane CHOUIN, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget unique de l'eau de l'année 2010.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- VOTE le Budget unique de l'eau de l'année 2010 qui s'équilibre à la somme de :
  - En fonctionnement à 165 901,44 euros
  - En investissement à 386 189,59 euros
- DECIDE d'affecter l'excédent 2009 d'un montant de 6 854,10 € à l'article 1068, afin de financer les travaux d'immobilisations corporelles.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2009**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés .....		60 000 00	264 093 77		264 093 77	60 000 00
Opérations de l'exercice .....	1 668 044 89	2 054 778 67	958 487 59	828 407 04	2 626 827 46	2 886 185 71
<b>TOTAUX .....</b>	<b>1 668 044 89</b>	<b>2 114 778 67</b>	<b>1 222 876 36</b>	<b>828 407 04</b>	<b>2 890 921 73</b>	<b>2 946 185 71</b>
Résultats de clôture .....		449 733 78	394 469 32			55 264 48
Restes à réaliser .....			447 694 22	341 853 74	447 694 22	341 853 74
<b>TOTAUX CUMULÉS .....</b>	<b>1 668 044 89</b>	<b>2 114 778 67</b>	<b>1 640 540 56</b>	<b>1 190 260 78</b>	<b>3 328 615 45</b>	<b>3 288 089 45</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS .....</b>		<b>449 733 78</b>	<b>500 309 78</b>		<b>500 309 78</b>	

**- APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2009**

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Monsieur Stéphane CHOUIN, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'un vote séparé.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- FIXE comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2010 :
  - Taxe d'habitation : 16,86 %
  - Foncier Bâti : 29,39 %
  - Foncier Non Bâti 85,93 %

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### - VOTE DES SUBVENTIONS 2010

Monsieur Stéphane CHOUIN, Adjoint aux finances, présente les propositions de subventions pour l'année 2010.

LIBELLE	MONTANT 2010 en €
<b><u>SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL</u></b>	
Bibliothèque Sonore	100,00
La Couronnerie (ASDM)	1 600,00
Ecole Maternelle (dont 1 385 € transports sorties)	4 025,00
Ecole Primaire Coopérative 1ère demande (séjours)	8 746,10
Ecole Primaire Coopérative 2ème demande (Coop)	1 800,00
Le Cercle des Ages	600,00
APADVOR	100,00
Croix Rouge	150,00
Association Prévention Routière	150,00
Loiret Nature Environnement	200,00
Ligue contre le Cancer	180,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	100,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>17 751,10</b>
<b><u>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</u></b>	
Syndicat de défense des ennemis des cultures	100,00
Syndicat Agricole	100,00
Association Familiale	300,00
Club de l'Amitié	300,00
Arts Plastiques	400,00
Sport Boules	500,00
Comité des Fêtes	3 000,00

Société Histoire Locale	400,00
Société de Musique (28 500 + 1 200 en exceptionnel) (- 3 000 € versés par délibération du 24,02,10 avance sur subvention)	29 700,00
Club Photo	750,00
Racing Club + tous en course	3 600,00
ECO St Hilaire Hand Ball	4 500,00
Sports Loisirs	1 000,00
Peintres en Herbe	1 500,00
Tennis Club	2 460,00
St Pryvé St Hilaire Football Club (traçage + tonte terrains)	22 000,00
Comité de Jumelage	1 500,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 300,00
Compagnie de la Luette	1 700,00
Société de Chasse	150,00
Amicale des Parents d'Elèves de St Hilaire (700 + 1 000 en except)	1 700,00
Confrérie gourmande des mangeux de cerises des Bords du Loiret	1 000,00
Brin de Talent Hilairois	320,00
La Pie Chorus	900,00
Festhilaire	2 000,00
Le Coquelicot	400,00
L'hilairoise 45	3 000,00
Association des producteurs de cerises	100,00
Musicarue	300,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>84 980,00</b>
<b><u>SUBVENTIONS DIVERSES (39 €)</u></b>	
Providence Ecole Primaire (8) et Maternelle (4)	468,00
OGEC St Marceau Primaire (2)	78,00
St Paul Bourdon Blanc (2)	78,00
Office de tourisme intercommunal Olivet - St Hilaire St Mesmin	4 250,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 874,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>605,10</b>
	<b>107</b>

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- VOTE les subventions 2010

Cette dépense est inscrite au Budget 2010 à l'article 6574.

Cette décision est adoptée par 18 Voix Pour, 1 Contre (M. GORRY), 3 Abstentions (MM MONTIGNY, CHOUMIN, DERRIEN).

#### - VOTE DU BUDGET COMMUNE 2010

Monsieur Stéphane CHOUMIN, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget unique de la commune de l'année 2010.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- VOTE le Budget unique de la commune de l'année 2010 qui s'équilibre à la somme de :
  - En fonctionnement à 2 083 758,80 euros
  - En investissement à 1 350 576,75 euros
- DECIDE d'affecter l'excédent 2009 d'un montant de 449 733,78 € à l'article 1068, afin de financer les travaux d'immobilisations corporelles.

Monsieur Patrick HEAULE rappelle que le Conseil Municipal a voté un règlement intérieur concernant la procédure de passation des marchés publics en date du 16 Décembre 2009 et souhaite que celui-ci soit respecté dans les faits.

Cette décision est adoptée par 21 Voix Pour, 1 Abstention (M. MONTIGNY).

## - CONTRAT DE FINANCEMENT 2010

M. Christian OLIVE rappelle que pour financer le programme d'investissement de la Commune de Saint Hilaire Saint Mesmin, il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant total de 500.000,00 €.

Après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du projet de contrat de prêt et des annexes établis par la Caisse d'Epargne LOIRE-CENTRE, et après en avoir délibéré,

### DECIDE :

**Article 1 :** Pour financer son programme d'investissement, le Conseil Municipal de Saint Hilaire Saint Mesmin décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-CENTRE (ci-après « le Prêteur ») une convention de financement Flexilis avec période de mobilisation *reconstituable* d'un montant de 500.000,00 € (ci-après « le Prêt »), d'une durée totale maximale de consolidation de 25 ans, hors une phase de mobilisation qui se termine au plus tard le 31/12/2010.

**Article 2 :** Le Prêt comporte deux phases :

- une phase de mobilisation des fonds (de la date de signature du Prêt jusqu'au 31/12/2010), durant laquelle l'Emprunteur pourra demander la mise à disposition des fonds, sous forme de tirage de mobilisation.

Le taux d'intérêt applicable aux tirages de mobilisation est l'index EONIA / T4M / EURIBOR 1,3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,55% l'an jusqu'au 31/12/2010.

- une période d'amortissement du capital mobilisé sous forme d'Emprunts Long Terme (durée maximale de 25 ans) mis en place, soit lors de la mise à disposition des fonds, soit par transformation des tirages de mobilisation.

Lors de la mise en place de chaque emprunt long terme, la Commune de Saint Hilaire Saint Mesmin en détermine le montant, la durée, la périodicité, le profil d'amortissement ainsi que l'index ou le taux qui lui est applicable parmi les index et taux suivants :

#### Taux fixes :

Durée initiale du tirage		6 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
TAUX FIXES GARANTIS jusqu'au 18/06/2010	PROGRESSIF	2,49%	3,16%	3,69%	4,00%	4,27%
	CONSTANT	2,46%	3,10%	3,61%	2,89%	4,15%
TAUX FIXES GARANTIS au-delà du 18/06/2010		Taux du moment	Taux du moment	Taux du moment	Taux du moment	Taux du moment

#### Taux indexés :

Durée initiale du tirage	6 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Marge sur EURIBOR 1, 3, 6 et 12 mois préfixés	+ 0,43%	+ 0,53%	+ 0,60%	+ 0,64%	+ 0,78%

A chaque date d'échéance, la Commune de Saint Hilaire St Mesmin pourra demander le changement de taux d'intérêt applicable au tirage considéré. Elle pourra également rembourser, partiellement ou totalement par anticipation, le capital restant dû au titre d'un tirage sur taux indexés dans les conditions prévues au Prêt. Le remboursement anticipé d'un tirage sur taux fixe ou formule structurée et le changement d'index à partir d'un tel tirage impliquent le paiement d'une indemnité par la Commune de Saint Hilaire St Mesmin.

### **Article 3 :**

Monsieur Christian OLIVE est autorisé à signer le contrat de Prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal de Saint Hilaire Saint Mesmin sera tenu(e) informé(e) des opérations réalisées dans le cadre du Prêt, notamment en ce qui concerne les tirages, les index et taux choisis, les arbitrages et les remboursements effectués.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### **- TAXE DE STATIONNEMENT TAXIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un droit de stationnement pour les taxis pour l'année 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe fixée en 2009 était de 30€.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- FIXE à 40 € pour l'année 2010, la taxe de stationnement pour les taxis ayant une autorisation dans notre commune.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

#### **Recrutement Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'art. 3 / 2<sup>ème</sup> alinéa,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel de surveillance de la garderie périscolaire,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 11 semaines allant du 19 avril 2010 au 2 juillet 2010 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de 7 heures, réparties de la manière suivante : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de classe, de 16 h 45 à 18 h 30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297, majoré 292 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement. La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 / 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée si les besoins du service le justifient.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### **Dénomination rue Olympia Cormier**

Le Maire indique qu'à la suite :

- de controverses nées dans la commune à propos de l'appellation d'une nouvelle rue du nom d'Olympia CORMIER.

- De plusieurs discussions en commission de travail, entre les élus, à ce sujet et des avis contradictoires sur le maintien de cette appellation

Compte tenu des controverses sur la commune, il apparaît nécessaire de trancher définitivement sur la question.

Le Maire indique que s'agissant d'un nom de personne, par respect pour cette personne et conformément à la règle, le vote aura lieu à bulletin secret

Sont pour le maintien de l'appellation : 8 Voix, Contre : 13 voix, Abstention : 1

Une nouvelle appellation sera donnée à cette rue.

### **Questions diverses**

Monsieur OLIVE informe le Conseil Municipal que la commune de St Pryvé St Mesmin a également approuvé la convention avec St Pryvé St Hilaire Football Club dans les mêmes termes.

Monsieur DERRIEN signale que les trottoirs de la rue de la Gobette sont peu empruntables et demande que les cerisiers soient élagués.

Monsieur DERRIEN s'interroge sur l'usure rapide du sol souple et des tables dernièrement remplacée au Restaurant Scolaire.

Monsieur DERRIEN souhaite connaître les délais d'intervention pour les carotages à effectuer au niveau du sol du gymnase.

La séance est levée à 22 h 50.

Le Maire,

OLIVE Christian

Les Membres,

PINAULT Patrick

MOREAU Pierre

LECONTE Françoise

MONTIGNY Gérard

FRANCOIS Valérie

CHOUIN Stéphane

DASSIS Nelly

BEAULIEU Sylvie

DURAND Frédéric

DERRIEN Philippe

LOPEZ Sylvie

CLEMENT Béatrice

GAMBERT Jean-Jacques

TESSIER Catherine

FONTANA Patrick

ORCIL Laurence

GORRY Philippe

LAURENCEAU Corinne

GOLDFEIL Bruno

HEAULE Patrick

PINEL Jean-Paul